



RAPPORT ANNUEL

# **PRIX & QUALITE** **DU SERVICE PUBLIC**

## **Eau potable**

Collectivité  
CT RDE 24

**Exercice 2021**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

<b>1. Caractérisation technique du service</b>	<b>3</b>
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Mode de gestion	3
1.2.1. Régie	3
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	3
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	4
1.5. Ressources en eau	5
1.5.1. Prélèvements	5
1.5.2. Production	6
1.5.3. Importations	8
1.6. Les volumes mis en distribution et vendus	9
1.6.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice	9
1.6.2. Exportations <sup>(1)</sup>	10
1.6.3. Autres volumes	11
1.6.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.	12
1.7. Le patrimoine du service	12
<b>2. Tarification de l'eau et recettes du service</b>	<b>13</b>
2.1. Modalités de tarification	13
2.1.1. Tarifs domestiques	13
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	17
2.3. Recettes	20
<b>3. Indicateurs de performance</b>	<b>23</b>
3.1. Qualité de l'eau distribuée	23
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	24
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	24
3.4. Indicateurs de performance du réseau	26
3.4.1. Rendement du réseau de distribution	27
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés	28
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau	28
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	29
3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	30
3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements	31
3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité	31

3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	31
<b>4. Financement des investissements</b>	<b>32</b>
4.1. Montants financiers	32
4.2. État de la dette du service	32
4.3. Amortissements	32
<b>5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau</b>	<b>33</b>
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	33
<b>6. Tableau récapitulatif des indicateurs</b>	<b>34</b>

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CT RDE 24 (Syndicat Mixte)
- **27 communes desservies** : AUBAS, BANEUIL, BAYAC, LE BUGUE, LE BUISSON-DE-CADOUIN, CAMPAGNE, CHALAIS, LA CHAPELLE-AUBAREIL, COUZE-ET-SAINT-FRONT, FIRBEIX, LALINDE, LANQUAIS, LIMEUIL, LIORAC-SUR-LOUYRE, MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG, MAUZENS-ET-MIREMONT, MIALET, MONSAC, PAZAYAC, COLY-SAINT-AMAND, SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE, SAINT-CHAMASSY, SAINT-JORY-DE-CHALAIS, SAINT-PIERRE-DE-FRUGIE, SAINT-PRIEST-LES-FOUGÈRES, TOURTOIRAC, VARENNES
- **Communes intégrées** : SAINT JORY DE CHALAIS au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et LIMEUIL au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
RDE 24	Régie avec seule autonomie financière	Distribution, Production, Stockage, Traitement, Transport

## 1.2. Mode de gestion

### 1.2.1. Régie

Régie dotée de la seule autonomie financière.

## 1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

Partie	Tâche	Commentaire
<b>CT RDE 24</b>		
Collectivité	Entretien	De l'ensemble des ouvrages.
Collectivité	Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation et traitement des doléances clients.
Collectivité	Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations ; et relève des compteurs.
Collectivité	Mise en service	Des branchements.
Collectivité	Renouvellement	De l'ensemble des ouvrages.

## 1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2021, le service public d'eau potable a desservi 13 048 abonnés représentant une population de 19 051 habitants <sup>(1)</sup> (soit 1,46 habitants/abonné).

<b>Nombre total d'abonnés en 2020</b>	12 275 abonnés
<b>Nombre total d'abonnés en 2021</b>	13 048 abonnés
<b>Dont abonnés domestiques en 2021</b>	13 037 abonnés
<b>Dont abonnés non domestiques en 2021</b>	11 abonnés
<b>Variation en %</b>	6,30 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **12,22** abonnés/km pour l'année 2021.

En 2021, la consommation moyenne par abonné (*consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés*) est de **103,6** m<sup>3</sup>/abonné (106,6 m<sup>3</sup>/abonné en 2020).

L'évolution du nombre d'abonnés est liée à l'évolution du périmètre de RDE24 (St Jory de Chalais et Limeuil).

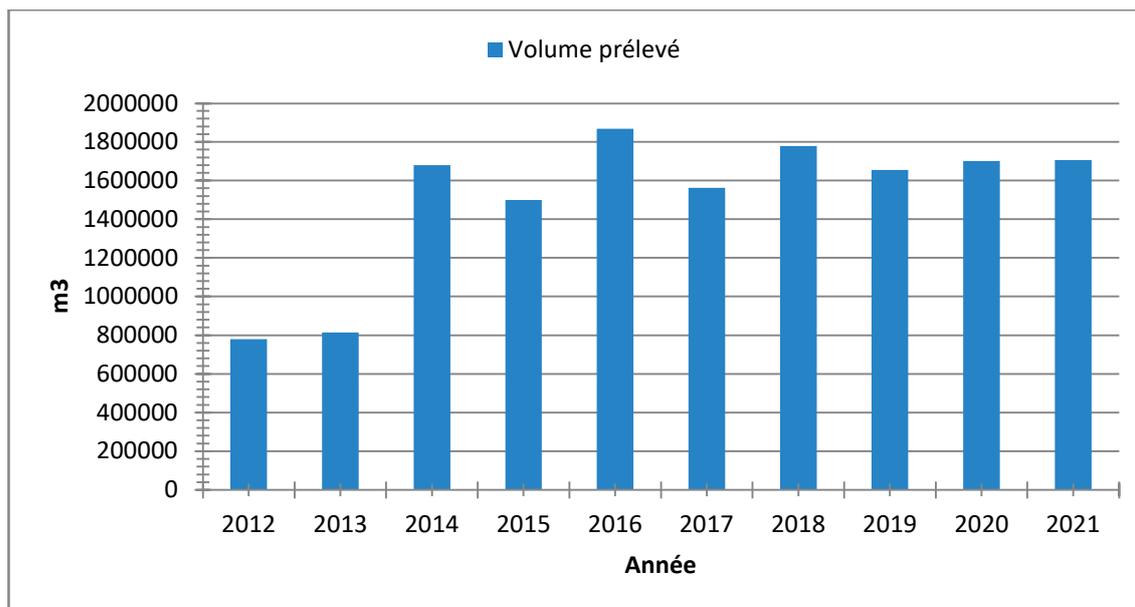


<sup>1</sup> Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

## 1.5. Ressources en eau

### 1.5.1. Prélèvements

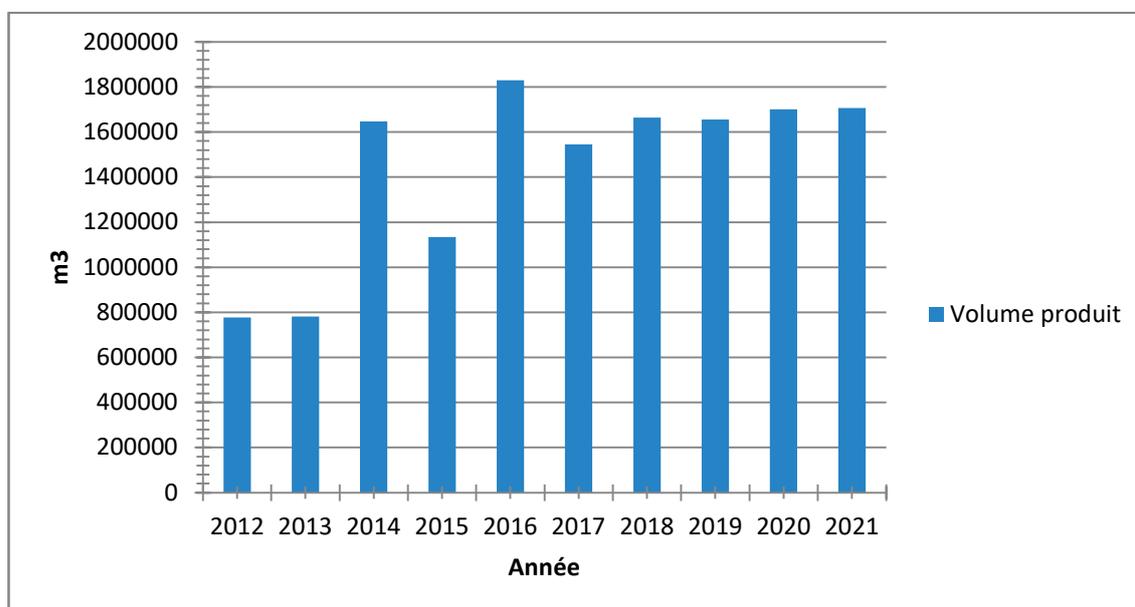
Ressource	Volume prélevé en 2020 (m3)	Volume prélevé en 2021 (m3)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2021 (en %)
<b>Secteur Lalinde</b>				
Forage de Sauveboeuf - LALINDE Forage	154 510	151 360	-2,04	80
Source de Bannes (secours)	nc	nc	-	0
Source de Hyvernats - LALINDE Source	166 794	171 005	2,52	80
Source de La Croix du Pont (Moulin Carrieux) - LIORAC SUR LOUYRE Source	45 349	40 271	-11,20	60
Source de Soucy - LALINDE Source	282 021	274 188	-2,78	80
<b>Secteur Nord</b>				
Source de Fontachoulet - CHALAIS Source	57 219	61 715	7,86	80
Source de Le Chatenet - FIRBEIX Source	40 975	52 664	28,53	80
Source de Portail - TOURTOIRAC Source	51 709	43 853	-15,19	80
Source du Bourg - MIALLET Source	15 870	15 934	0,40	60
Source du Bourg - ST JORY DE CHALAIS Source	nc	24 176	-	80
Source Les Corps - ST PRIEST LES FOUGERES Source	42 763	36 743	-14,08	80
<b>Secteur Le Bugue</b>				
Forage de Cantegrel - LE BUGUE Forage	158 726	153 639	-3,20	80
Forage de Fongaufie - LIMEUIL Forage	nc	44 789	-	80
Puits de Vicq N°1 - LE BUISSON-DE-CADOUIN Nappe alluviale	151 909	131 763	-13,26	80
Puits de Vicq N°2 (Port de Bigaroque) - LE BUISSON-DE-CADOUIN Nappe alluviale	82 031	74 548	-9,12	80
Source de Fond qui Bout - CAMPAGNE Source	38 236	40 344	5,51	0
Source de Grand Font - MAUZENS-ET-MIREMONT Source	36 509	33 096	-9,35	60
Source de Ladouch (le Maine) - LE BUGUE Source	126 648	104 315	-17,63	80
Source Le Bordial - LE BUISSON DE CADOUIN Source	24 501	20 788	-15,15	80
<b>Secteur Est</b>				
Forage de la Grande Peytivie - SAINT-AMAND-DE-COLY Forage	90 025	92 894	3,19	80
Puits de Jabanel - PAZAYAC Nappe alluviale	23 510	18 817	-19,96	60
Source de Bousquet - AUBAS Source	1 308	124	-90,52	20
Source de Les Préaux-Baunac - AUBAS Source	10 393	11 317	8,89	40
Source de Mazeaux - LA CHAPELLE-AUBAREIL Source	22 823	15 761	-30,94	80
Source de Molière - LA CHAPELLE-AUBAREIL Source	35 567	46 643	31,14	80
Source de Pechany - AUBAS Source	13 699	11 628	-15,12	20
Source les Bourrieux - PAZAYAC Source	28 391	33 790	19,02	60
<b>TOTAL</b>	<b>1 701 486</b>	<b>1 706 165</b>	<b>0,27</b>	<b>-</b>



### 1.5.2. Production

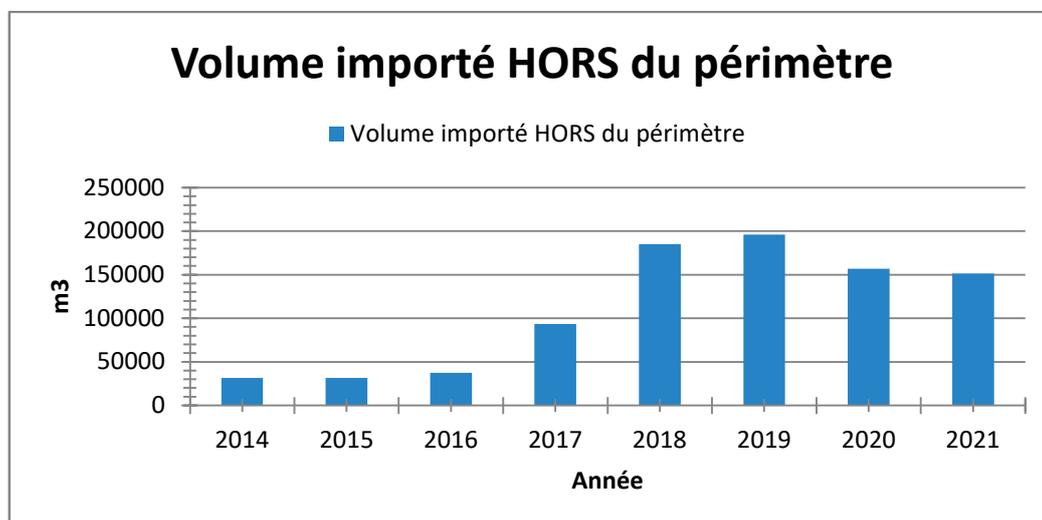
Site de production	Volume produit en 2020 (m3)	Volume produit en 2021 (m3)	Variation en %
<b>Secteur Lalinde</b>			
Forage de Sauveboeuf - LALINDE Forage	154 510	151 360	-2,04
Source de Hyvernats - LALINDE Source	166 794	171 005	2,52
Source de La Croix du Pont (Moulin Carrioux) - LIORAC SUR LOUYRE Source	45 349	40 271	-11,20
Source de Soucy - LALINDE Source	282 021	274 188	-2,78
<b>Secteur Nord</b>			
Source de Fontachoulet - CHALAIS Source	57 219	61 715	7,86
Source de Le Chatenet - FIRBEIX Source	40 975	52 664	28,53
Source de Portail - TOURTOIRAC Source	51 709	43 853	-15,19
Source du Bourg - MIALLET Source	15 870	15 934	0,40
Source du Bourg - ST JORY DE CHALAIS Source	nc	24 176	-
Source Les Corps - ST PRIEST LES FOUGERES Source	42 763	36 743	-14,08
<b>Secteur Le Bugue</b>			
Forage de Cantegrel - LE BUGUE Forage	158 726	153 639	-3,20
Forage de Fongaufie - LIMEUIL Forage	nc	44 789	-
Puits de Vicq N°1 - LE BUISSON-DE-CADOUIN Nappe alluviale	151 909	131 763	-13,26
Puits de Vicq N°2 (Port de Bigaroque) - LE BUISSON-DE-CADOUIN Nappe alluviale	82 031	74 548	-9,12
Source de Fond qui Bout - CAMPAGNE Source	38 236	40 344	5,51
Source de Grand Font - MAUZENS-ET-MIREMONT Source	36 509	33 096	-9,35
Source de Ladouch (le Maine) - LE BUGUE Source	126 648	104 315	-17,63
Source Le Bordial - LE BUISSON DE CADOUIN Source	24 501	20 788	-15,15

Site de production	Volume produit en 2020 (m3)	Volume produit en 2021 (m3)	Variation en %
<b>Secteur Est</b>			
Forage de la Grande Peytivie - SAINT-AMAND-DE-COLY Forage	90 025	92 894	3,19
Puits de Jabanel - PAZAYAC Nappe alluviale	23 510	18 817	-19,96
Source de Bousquet - AUBAS Source	1 308	124	-90,52
Source de Les Préaux-Baunac - AUBAS Source	10 393	11 317	8,89
Source de Mazeaux - LA CHAPELLE-AUBAREIL Source	22 823	15 761	-30,94
Source de Molière - LA CHAPELLE-AUBAREIL Source	35 567	46 643	31,14
Source de Pechany - AUBAS Source	13 699	11 628	-15,12
Source les Bourrieux - PAZAYAC Source	28 391	33 790	19,02
<b>TOTAL</b>	<b>1 701 486</b>	<b>1 706 165</b>	<b>0,27</b>



### 1.5.3. Importations

Service	Fournisseur	Volume acheté en 2020 (m3)	Volume acheté en 2021 (m3)	Variation en %	Observations
Secteur Lalinde	SIAEP DORDOGNE POURPRE	874	658	-24,71	
Secteur Lalinde	SIAEP DES COTEAUX SUD BERGERACOIS	0	0	-	
Secteur Lalinde	SIAEP DES DEUX RIVIERES	11	-5	-145,45	
Secteur Nord	LA COQUILLE	1 841	1 409	-23,47	
Secteur Nord	SIAEP DE VIENNE-BRIANCE-GORRE	22 590	17 668	-21,79	Interconnexion du service avec la commune de Firbeix. Baisse du périmètre alimenté par VBG
Secteur Nord	SIDE DE LA REGION DE NONTRON	2 991	3 527	17,92	
Secteur Nord	SAINT-JORY-DE-CHALAIS	1 237	0	-100,00	Transfert de compétence de St Jory de Chalais. C'est désormais un échange interne.
Secteur Nord	SIAEP MARVAL	0	0	0,00	A fusionné avec VBG
Secteur Le Bugue	SAINT-FELIX-DE-REILLAC-ET-MORTEMART	6 098	2 270	-62,77	L'achat d'eau est fonction de la disponibilité de la source de Grand Fond
Secteur Le Bugue	SIPEP VEZERE DORDOGNE	89 633	90 892	1,40	
Secteur Est	SIAEP DES DEUX RIVIERES	0	0	0,00	
Secteur Est	SIAEP DU PERIGORD EST	27 313	31 492	15,30	
Secteur Est	SIAEP DU PERIGORD EST	1 363	88	-93,54	Achat d'eau en fonction de la disponibilité de la ressource de Baunac.
<b>TOTAL</b>		<b>153 951</b>	<b>147 999</b>	<b>-3,87</b>	-

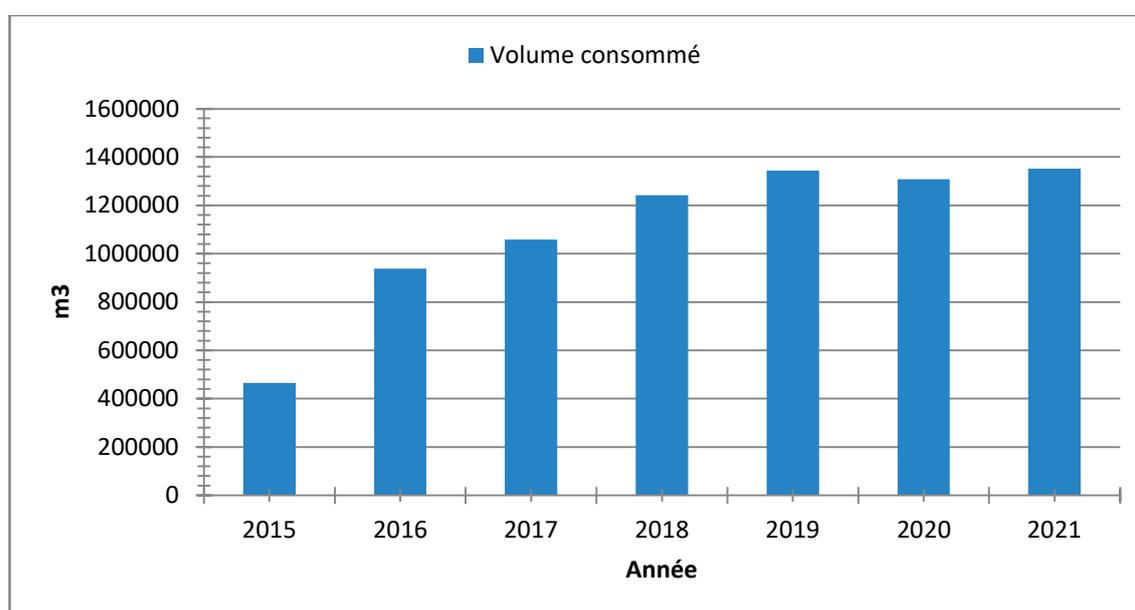


## 1.6. Les volumes mis en distribution et vendus

### 1.6.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

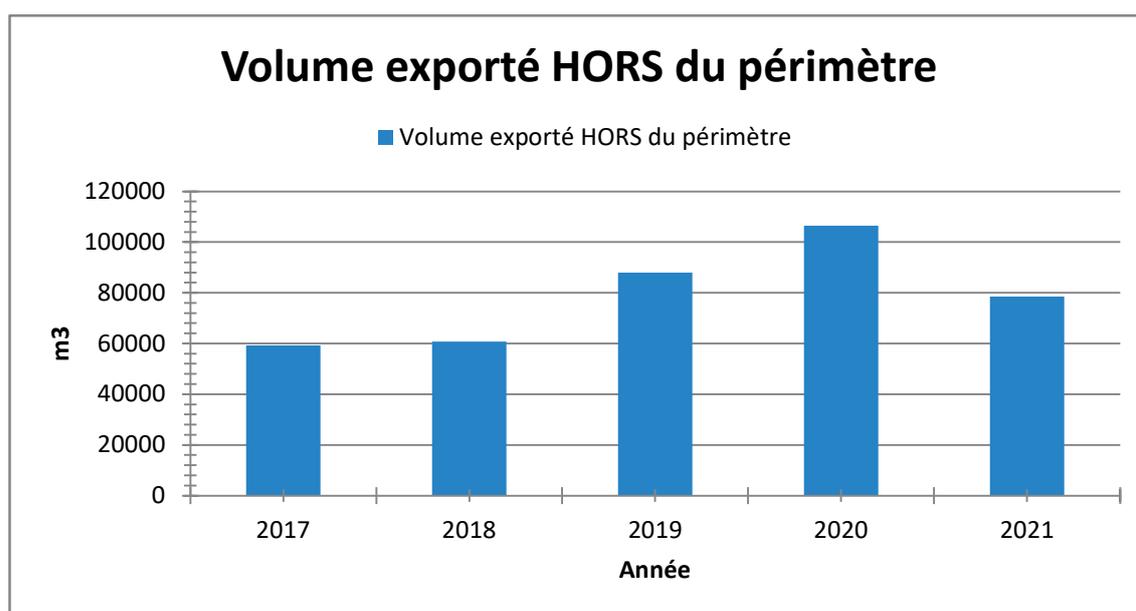
Abonnés	Volume consommés en 2020 (m3)	Volume consommés en 2021 (m3)	Variation en %
Abonnés domestiques	1 301 005	1 339 786	2,98
Autres abonnés	7 311	11 813	61,58
<b>Total vendu aux abonnés</b>	<b>1 308 316</b>	<b>1 351 599</b>	<b>3,31</b>



Compte tenu des conditions météorologiques l'année 2021 est marquée par une baisse globale des volumes facturés. L'évolution des volumes facturés présentée ci-dessus est liée à l'évolution du périmètre de RDE 24 (intégration des communes de St Jory de Chalais et de Limeuil)

## 1.6.2. Exportations (2)

Service	Bénéficiaire	Volume exporté en 2020 (m3)	Volume exporté en 2021 (m3)	Variation en %
Secteur Lalinde	SIAEP DORDOGNE POURPRE	0	0	-
Secteur Nord	SAINT-JORY-DE-CHALAIS*	21 593	0	-100,00
Secteur Le Bugue	ALLES-SUR-DORDOGNE	41 430	34 906	-15,75
Secteur Le Bugue	SAINT-AVIT-SENEUR	3 206	2 747	-14,32
Secteur Le Bugue	JOURNIAC	1 372	156	-88,63
Secteur Le Bugue	SIAEP DES DEUX RIVIERES	0	0	0,00
Secteur Le Bugue	SIAEP SUD PERIGORD	1 289	146	-88,67
Secteur Est	MONTIGNAC	32 696	34 922	6,81
Secteur Est	SIAEP DU PERIGORD EST	4 753	5 592	17,65
Secteur Est	SIAEP DES DEUX RIVIERES	102	0	-100,00
<b>TOTAL</b>		<b>106 441</b>	<b>78 469</b>	<b>-26,28</b>



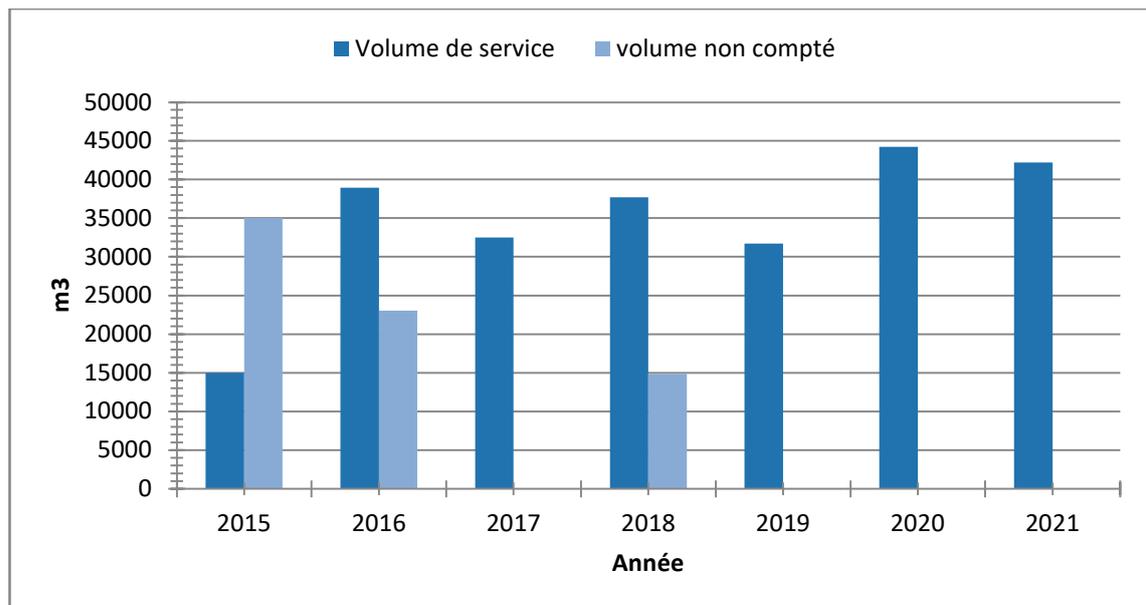
\*La commune de St Jory de Chalais a transféré sa compétence au SMDE 24/RDE 24. Les achats d'eau sont désormais des transferts internes.

La commune de Alles sur Dordogne avait également des fuites importantes sur son réseau en 2020. Ces dernières ont été trouvées et réparées en 2021 par RDE 24.

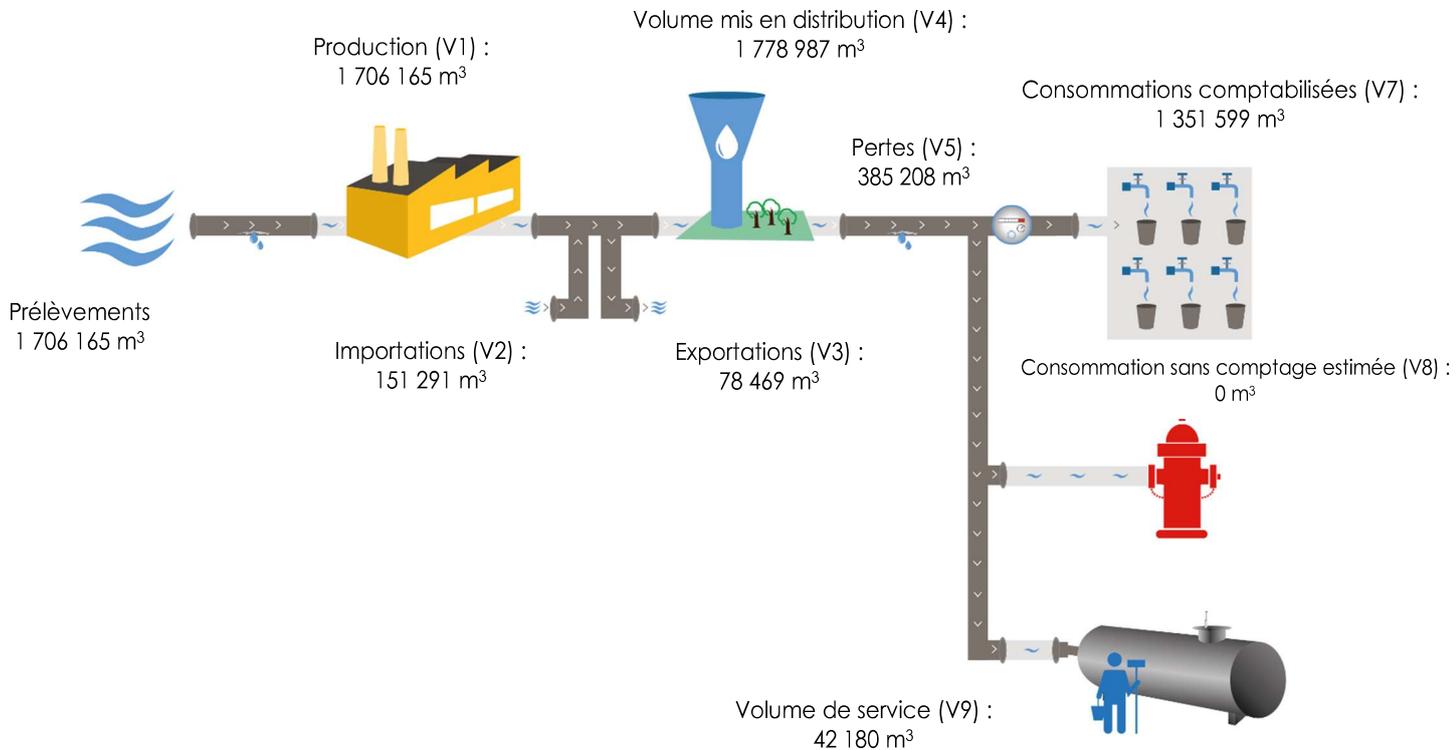
<sup>2</sup> Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable

### 1.6.3. Autres volumes

	Exercice 2020 (m3)	Exercice 2021 (m3)	Variation en %
Volume consommé sans comptage	0	0	0
Volume de service	44 203	42 180	-4,58
<b>TOTAL</b>	<b>44 203</b>	<b>42 180</b>	<b>-4,58</b>



### 1.6.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.



## 1.7. Le patrimoine du service

	Exercice 2020	Exercice 2021
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	983,41	<b>1 067,61</b>
Nombre de réservoirs	46	<b>49</b>
Volume de stockage	12 255	<b>12 855</b>
Nombre de compteurs abonnés	12 319	<b>13 048</b>
Nombre total des branchements	14 123	<b>14 524</b>
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	9	<b>4</b>
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	260	<b>256</b>
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,07	<b>0,03</b>
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	2,11	<b>1,98</b>

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l.

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

#### 2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

**La convergence tarifaire amorcée en 2017 est quasi finalisée. Il reste à harmoniser les communes du secteur du Bugue et celles du secteur Est. En attendant des ensembles homogènes sont réalisés sur les différents secteurs.**

- **Secteur Lalinde**

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
<b>Part de la collectivité - Lalinde</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement ordinaire	95,50 €	<b>95,50 €</b>	0,00 %
Abonnement Gros consommateur	300,00 €	<b>300,00 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m3)</b>			
Tranche unique	1,2100 €/m3	<b>1,2200 €/m3</b>	0,83 %
Gros consommateur	0,6500 €/m3	<b>0,6500 €/m3</b>	0,00 %
VEG	0,8500 €/m3	<b>0,8500 €/m3</b>	0,00 %
<b>Part de la collectivité - Liorac sur Louyre</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement ordinaire	88,00 €	<b>88,00 €</b>	0,00 %
Abonnement Gros consommateur	300,00 €	<b>300,00 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m3)</b>			
Tranche unique	1,1200 €/m3	<b>1,2200 €/m3</b>	8,93 %
Gros consommateur	0,6500 €/m3	<b>0,6500 €/m3</b>	0,00 %
VEG	0,8500 €/m3	<b>0,8500 €/m3</b>	0,00 %

- **Secteur Nord**

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
<b>Part de la collectivité – Chalais, Firbeix, Miallet, St Priest les Fougères, St Pierre de Frugie, Tourtoirac</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement ordinaire	95,500€	<b>95,500€</b>	0,00 %
Abonnement Gros consommateur	300,00 €	<b>300,000€</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m3)</b>			
Tranche unique	1,2100 €/m3	<b>1,2200 €/m3</b>	0,83 %
Gros consommateur	0,6500 €/m3	<b>0,6500 €/m3</b>	0,00 %
VEG	0,8500 €/m3	<b>0,8500 €/m3</b>	0,00 %
<b>Part de la collectivité – St Jory de Chalais</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement ordinaire	103,84 €	<b>95,50 €</b>	-8,03 %
Abonnement Gros consommateur	-	<b>300,00 €</b>	-
<b>Part proportionnelle (€ HT/m3)</b>			
Tranche unique	1,3400 €/m3	<b>1,2200 €/m3</b>	-8,96 %
Gros consommateur	0,9600 €/m3	<b>0,6500 €/m3</b>	-32,29 %
VEG	0,8500 €/m3	<b>0,8500 €/m3</b>	0,00 %

**L'harmonisation des tarifs a été réalisée entre toutes les communes du secteur Nord.**

**La commune de La Coquille a également prévu d'adopter la tarification du secteur Nord dès son passage à RDE 24 le 01/01/2023.**

- **Secteur Le Bugue**

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
<b>Part de la collectivité - Campagne</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement ordinaire	85,00 €	<b>85,00 €</b>	0,00 %
Abonnement Gros consommateur	300,00 €	<b>300,000 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m3)</b>			
Tranche unique	1,1000 €/m3	<b>1,1500 €/m3</b>	4,55 %
Gros consommateur	0,6500 €/m3	<b>0,6500 €/m3</b>	0,00 %
VEG	0,8500 €/m3	<b>0,8500 €/m3</b>	0,00 %
<b>Part de la collectivité – Le Bugue</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement ordinaire	80,00 €	<b>85,00 €</b>	6,25 %
Abonnement Gros consommateur	300,00 €	<b>300,00 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m3)</b>			
Tranche unique	1,2400 €/m3	<b>1,2400 €/m3</b>	0,00 %
Gros consommateur	0,6500 €/m3	<b>0,6500 €/m3</b>	0,00 %
VEG	0,8500 €/m3	<b>0,8500 €/m3</b>	0,00 %
<b>Part de la collectivité – Le Buisson de Cadouin</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement ordinaire	85,00 €	<b>85,00 €</b>	0,00 %
Abonnement Gros consommateur	300,00 €	<b>300,00 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m3)</b>			
Tranche unique	1,1000 €/m3	<b>1,1500 €/m3</b>	4,55 %
Gros consommateur	0,6500 €/m3	<b>0,6500 €/m3</b>	0,00 %
VEG	0,8500 €/m3	<b>0,8500 €/m3</b>	0,00 %
<b>Part de la collectivité – Limeuil</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement ordinaire	123,81 €	<b>95,50 €</b>	-22,87 %
Abonnement Gros consommateur	n/a	<b>300,00 €</b>	-
<b>Part proportionnelle (€ HT/m3)</b>			
Tranche unique	n/a	<b>1,2100 €/m3</b>	-
de 0 à 100 m3	1,21 €/m3		-
+ de 100 m3	0,876 €/m3		-
Gros consommateur	n/a	<b>0,6500 €/m3</b>	-
VEG	n/a	<b>0,8500 €/m3</b>	-

<b>Part de la collectivité – Mauzens et Miremont</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement ordinaire	80,00 €	<b>85,00 €</b>	6,25 %
Abonnement Gros consommateur	300,00 €	<b>300,00 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m3)</b>			
Tranche unique	1,2400 €/m3	<b>1,2400 €/m3</b>	0,00 %
Gros consommateur	0,6500 €/m3	<b>0,6500 €/m3</b>	0,00 %
VEG	0,8500 €/m3	<b>0,8500 €/m3</b>	0,00 %
<b>Part de la collectivité – Saint Chamassy</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement ordinaire	85,00 €	<b>85,00 €</b>	0,00 %
Abonnement Gros consommateur	300,00 €	<b>300,0000 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m3)</b>			
Tranche unique	1,1000 €/m3	<b>1,1500 €/m3</b>	4,55 %
Gros consommateur	0,6500 €/m3	<b>0,6500 €/m3</b>	0,00 %
VEG	0,8500 €/m3	<b>0,8500 €/m3</b>	0,00 %

- **Secteur Est**

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an) – Aubas/Coly/La Chapelle Aubareil/Pazayac/St Amand de Coly</b>			
Abonnement ordinaire	80,00 €	<b>85,00 €</b>	6,25 %
Abonnement Gros consommateur	300,00 €	<b>300,00 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m3)</b>			
Tranche unique	1,0500 €/m3	<b>1,1000 €/m3</b>	4,76 %
Gros consommateur	0,6500 €/m3	<b>0,6500 €/m3</b>	0,00 %
VEG	0,8500 €/m3	<b>0,8500 €/m3</b>	0,00 %

**L'harmonisation des tarifs a été réalisée entre toutes les communes du secteur Est**

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
<b>Part de la collectivité Aubas – Service Montignac DSP</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an) – Aubas/Coly/La Chapelle Aubareil/Pazayac/St Amand de Coly</b>			
Abonnement ordinaire	29,50 €	<b>29,50 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m3)</b>			
Tranche unique	0,2300 €/m3	<b>0,2300 €/m3</b>	0,00 %

Redevances – RDE 24			
Redevance protection du point de prélèvement (SMDE 24)	0,0350 €	<b>0,0350 €</b>	0,00 %
Redevance pollution (Agence de l'eau)	0,3300 €	<b>0,3300 €</b>	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,085 €	<b>0,085 €</b>	0,00 %
Taux de TVA	5,5 %	5,5 %	0,00 %

- (1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les montants payés applicables pour une consommation de 120m3 (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

- **Secteur Lalinde**

Service	Montants	1er janvier 2021	1er janvier 2022
<b>Lalinde</b>	Part de la collectivité	244,90 € HT	246,10 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,80 € HT	49,80 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	16,21 €	16,27 €
	Total HT	294,70 €	295,90 €
	<b>Total TTC</b>	<b>310,91 €</b>	<b>312,17 €</b>
<b>Liorac sur Louyre</b>	Part de la collectivité	226,60 € HT	238,60 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,80 € HT	49,80 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	15,20 €	15,86 €
	Total HT	276,40 €	288,40 €
	<b>Total TTC</b>	<b>291,60 €</b>	<b>304,26 €</b>

La prochaine évolution tarifaire de la commune de Liorac Sur Louyre permettra d'atteindre la convergence tarifaire du secteur de Lalinde.

- Secteur Nord

Service	Montants	1er janvier 2021	1er janvier 2022
<b>Chalais, Firbeix, Miallet, St Priest les Fougères, St Pierre de Frugie, Tourtoirac</b>	Part de la collectivité	244,90 € HT	246,10 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,80 € HT	49,80 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	16,21 €	16,27 €
	Total HT	294,70 €	295,90 €
	<b>Total TTC</b>	<b>310,91 €</b>	<b>312,17 €</b>
<b>Saint Jory de Chalais</b>	Part de la collectivité	264,64 € HT	246,10 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	39,60 € HT	49,80 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	16,73 €	16,27 €
	Total HT	304,24 €	295,90 €
	<b>Total TTC</b>	<b>320,97 €</b>	<b>312,17 €</b>

- Secteur Le Bugue

Service	Montants	1er janvier 2021	1er janvier 2022
<b>Le Bugue Mauzens et Miremont</b>	Part de la collectivité	233,00 € HT	238,00 €
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,80 € HT	49,80 €
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	15,55 €	15,83 €
	Total HT	282,80 €	287,80 €
	<b>Total TTC</b>	<b>298,35 €</b>	<b>303,63 €</b>
<b>Campagne Le Buisson de Cadouin Saint Chamassy</b>	Part de la collectivité	221,20 € HT	227,20
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,80 € HT	49,80
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	14,91 €	15,24 €
	Total HT	271,00 €	277,00 €
	<b>Total TTC</b>	<b>285,91 €</b>	292,24 €
<b>Limeuil</b>	Part de la collectivité	262,33 € HT	244,90
	Redevances (agence de l'eau et autres)	39,60 € HT	49,80
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	16,61 €	16,21 €
	Total HT	301,93 €	294,70 €
	<b>Total TTC</b>	<b>318,54 €</b>	<b>310,91 €</b>

- **Secteur Est**

<b>Service</b>	<b>Montants</b>	<b>1er janvier 2021</b>	<b>1er janvier 2022</b>
<b>Secteur Est</b>	Part de la collectivité	210,20 € HT	221,20 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,80 € HT	49,80 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	14,30 €	14,90 €
	Total HT	260,00 €	271,00 €
	<b>Total TTC</b>	<b>274,30 €</b>	<b>285,90 €</b>

## 2.3. Recettes

### Secteur Lalinde

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	1 078 627,82	999 322,83
<b>Total recettes de ventes d'eau</b>	<b>1 078 627,82</b>	<b>999 322,83</b>
Recettes liées aux travaux	44 672,99	74 308,77
Produits accessoires	7 519,19	17 839,91
<b>Total des autres recettes</b>	<b>52 192,18</b>	<b>92 148,68</b>
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	65 378,60	38 505,50
Agence de l'Eau - Pollution	165 091,00	146 226,00
<b>Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)</b>	<b>230 469,60</b>	<b>184 731,50</b>
<b>Total des recettes (hors collectivité)</b>	<b>1 361 289,60</b>	<b>1 276 203,01</b>

### Secteur Nord

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	417 123,06	469 437,43
<b>Total recettes de ventes d'eau</b>	<b>417 123,06</b>	<b>469 437,43</b>
Recettes liées aux travaux	20 056,84	14 656,83
Produits accessoires	2 803,71	5 588,71
<b>Total des autres recettes</b>	<b>22 860,55</b>	<b>20 245,54</b>
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	22 112,30	15 274,50
Agence de l'Eau - Pollution	55 973,70	52 386,90
<b>Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)</b>	<b>78 086,00</b>	<b>67 661,40</b>
<b>Total des recettes (hors collectivité)</b>	<b>518 069,61</b>	<b>557 344,37</b>

## Secteur Le Bugue

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	847 713,31	<b>1 041 856,00</b>
<b>Total recettes de ventes d'eau</b>	847 713,31	<b>1 041 856,00</b>
Recettes liées aux travaux	53 189,63	<b>89 292,00</b>
Produits accessoires	6 771,85	<b>7 207,00</b>
<b>Total des autres recettes</b>	59 961,48	<b>96 499,00</b>
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	58 008,10	<b>51 229,20</b>
Agence de l'Eau - Pollution	136 481,00	<b>165 491,00</b>
<b>Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)</b>	194 489,10	<b>216 720,20</b>
<b>Total des recettes (hors collectivité)</b>	1 102 163,89	<b>1 355 075,20</b>

## Secteur Est

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	306 742,03	<b>354 468,43</b>
<b>Total recettes de ventes d'eau</b>	306 742,03	<b>354 468,43</b>
Recettes liées aux travaux	39 256,84	<b>34 091,61</b>
Produits accessoires	2 532,36	<b>4 423,81</b>
<b>Total des autres recettes</b>	41 789,20	<b>38 515,42</b>
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	32 114,30	<b>21 343,90</b>
Agence de l'Eau - Pollution	61 948,00	<b>65 406,00</b>
<b>Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)</b>	94 062,30	<b>86 749,90</b>
<b>Total des recettes (hors collectivité)</b>	442 593,53	<b>479 733,75</b>

Total RDE 24

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	2 650 206,22	<b>2 865 084,69</b>
<b>Total recettes de ventes d'eau</b>	2 650 206,22	<b>2 865 084,69</b>
Recettes liées aux travaux	157 176,30	<b>212 349,21</b>
Produits accessoires	19 627,11	<b>35 059,43</b>
<b>Total des autres recettes</b>	176 803,41	<b>247 408,64</b>
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	177 613,30	<b>126 353,10</b>
Agence de l'Eau - Pollution	419 493,70	<b>429 509,90</b>
<b>Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)</b>	597 107,00	<b>555 863,00</b>
<b>Total des recettes (hors collectivité)</b>	3 424 116,63	<b>3 668 356,33</b>

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2020	Conformes en 2020	Réalisés en 2021	Conformes en 2021
Paramètres microbiologiques	233	<b>232</b>	208	<b>207</b>
Paramètres physico-chimiques	285	<b>280</b>	228	<b>223</b>

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2020	Taux de conformité 2021
Conformité bactériologique (P101.1)	<b>99,57 %</b>	<b>99,52 %</b>
Conformité physico-chimique (P102.1)	<b>98,25 %</b>	<b>97,81 %</b>

- 1 non-conformité bactériologique sur le réseau de SAINT JORY DE CHALAIS le 14/09/2021  
3,00 Escherichia coli /100 ml-MF et 1,00 Entérocoques/100 ml-MS

- 5 non-conformités physico-chimiques sur le réseau de SAINT PRIEST LES FOUGERES

- ESA metolachlore : 2,60 µg/l le 25/03/2021, 3,70 µg/l le 06/05/2021, 3,40 µg/l le 20/07/2021, 1,20 µg/l le 07/09/2021.
- OXA metolachlore : 0,58 µg/l le 25/03/2021.

La station de traitement provisoire de la commune de St Priest les Fougères a été mise en service en octobre 2021. Les non-conformités sur les paramètres phytosanitaires ne devraient plus être observées.

## 3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **70 %** (détail au paragraphe 1.5.1)

## 3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

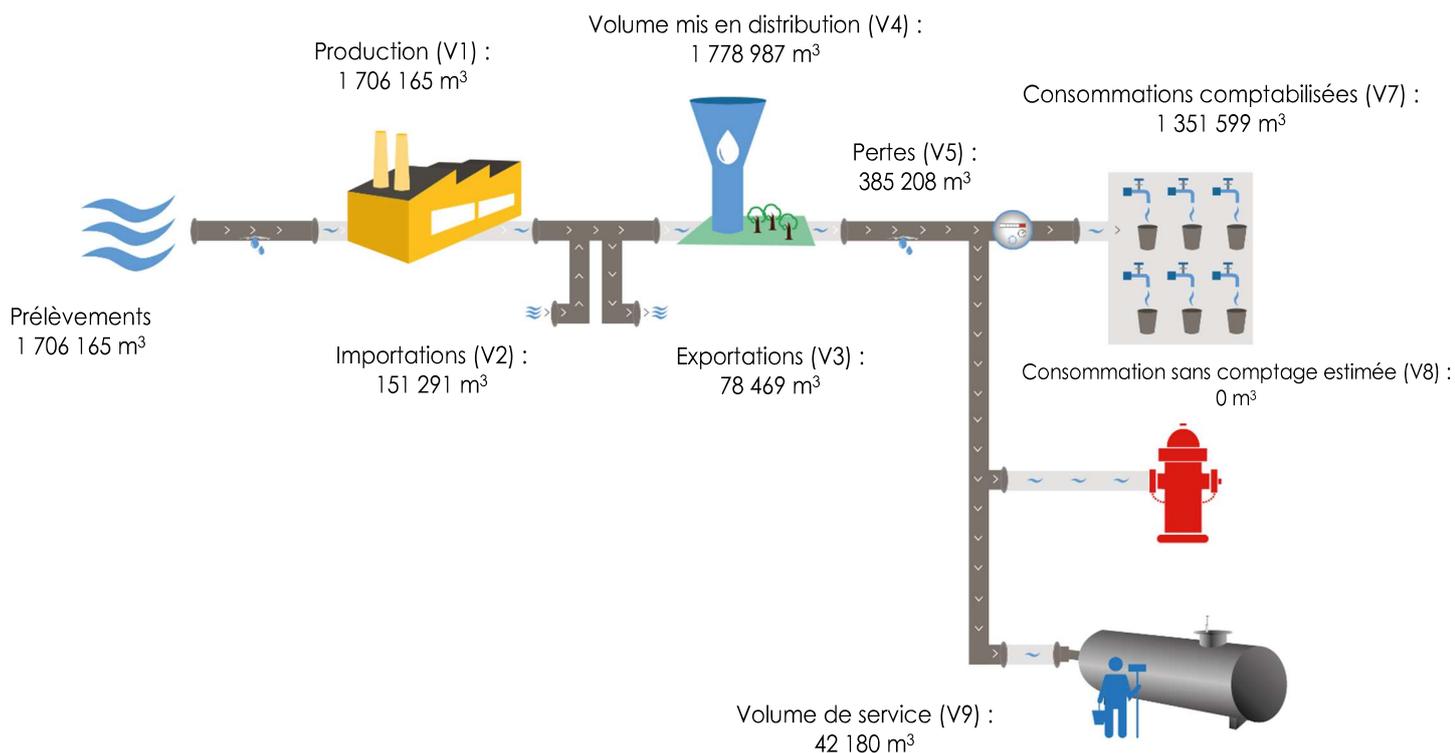
(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
Secteur Lalinde	10	5	10	oui	4	14	10	10	10	10	10	10	0	5	<b>108</b>
Secteur Nord	10	5	10	oui	5	10	10	10	10	10	10	10	0	0	<b>100</b>
Secteur Le Bugue	10	5	10	oui	5	10	10	10	10	10	10	10	10	0	<b>110</b>
Secteur Est	10	5	10	oui	5	10	10	10	10	10	10	10	0	0	<b>100</b>

### 3.4. Indicateurs de performance du réseau



### 3.4.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

- **CT RDE 24**

	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2021</b>
Rendement du réseau (P104.3)	78,51 %	79,26 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	4,06 m³ / jour / km	3,78 m³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	74,68 %	75,98 %

- **Secteur Lalinde**

	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2021</b>
Rendement du réseau (P104.3)	78,02 %	79,79 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	4,13 m³ / jour / km	4,11 m³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	76,34 %	78,34 %

- **Secteur Nord**

	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2021</b>
Rendement du réseau (P104.3)	82,17 %	77,93 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	2,72 m³ / jour / km	2,21 m³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	75,25 %	73,83 %

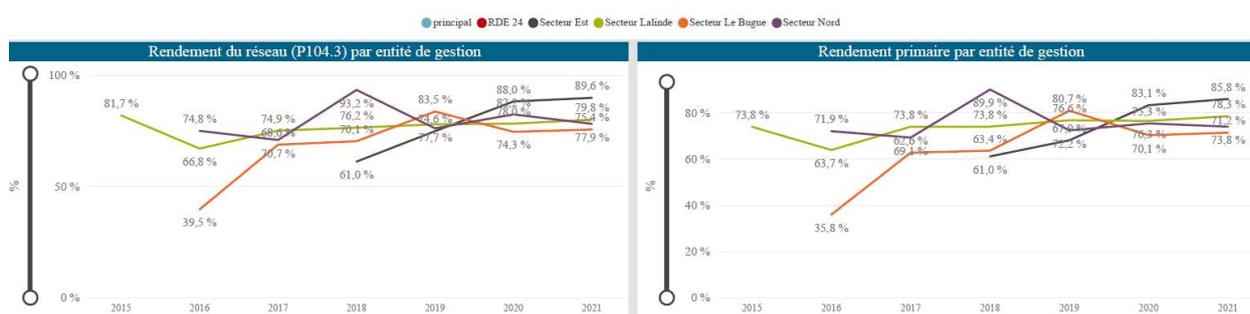
La baisse du rendement est en partie liée aux problèmes de surverse du réservoir de Boissonnie.

- **Secteur Le Bugue**

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau (P104.3)	74,34 %	75,37 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	4,58 m <sup>3</sup> / jour / km	4,19 m <sup>3</sup> / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	70,12 %	71,22 %

- **Secteur Est**

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau (P104.3)	87,98 %	89,62 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	4,69 m <sup>3</sup> / jour / km	4,84 m <sup>3</sup> / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	83,14 %	85,83 %



### 3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021 l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,10 m<sup>3</sup>/j/km** (1,24 en 2020).

### 3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V5 + V7 + V8 + V9}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **0,99 m3/j/km** (1,11 en 2020).

**Par secteur :**

Secteur Lalinde

Pour l'année 2021 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **1,04 m3/j/km** (1,16 en 2020).

Secteur Nord

Pour l'année 2021 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **0,63 m3/j/km** (0,59 en 2020).

Secteur Le Bugue

Pour l'année 2021 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **1,37 m3/j/km** (1,58 en 2020).

Secteur Est

Pour l'année 2021 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **0,56 m3/j/km** (0,64 en 2020).

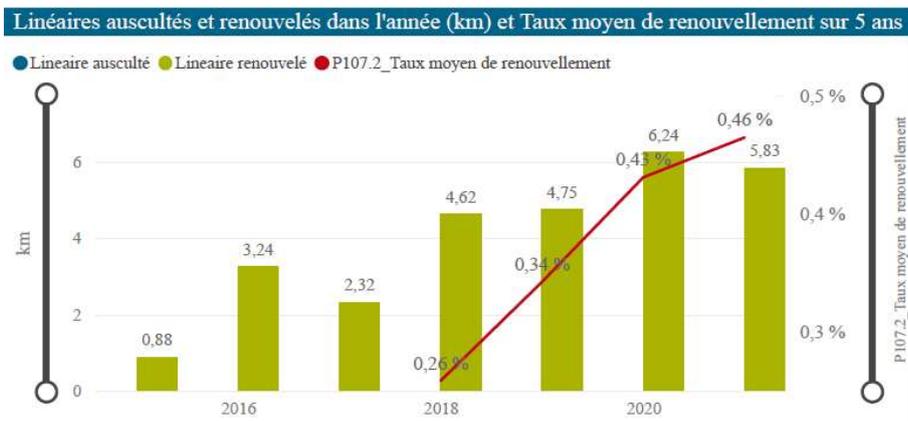
### 3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2021, un linéaire de 5.83 km de réseau a été renouvelé,
- En moyenne sur les 5 dernières années, un linéaire de 4.96 km de réseau a été renouvelé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,46 %**.



### 3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, **157 interruption(s)** de service non programmées ont été dénombrées (177 en 2020). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de **1,20** interventions / 1000 abonnés

### 3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **2,0** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de **100 %** (100 % en 2020).

### 3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année d'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	3 005 036,13 €	<b>2 794 389,10 €</b>
Epargne brute annuelle en €	0 €	<b>0 €</b>
Durée d'extinction de la dette en années	23 an(s)	<b>22 an(s)</b>

### 3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année n}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année n - 1}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	190 214,99	<b>141 517,12</b>
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	3 302 376	<b>3 603 021</b>
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	4,40	<b>3,93</b>

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	747 572,35	<b>1 965 000,00</b>
Montants des subventions en €	0,00	<b>60 672,00</b>
Montants des contributions du budget général en €	0,00	<b>0,00</b>

### 4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	3 005 036,13	<b>2 794 389,10</b>
Montant remboursé en €	en capital	<b>332 416,88</b>
	En intérêts	<b>67 893,34</b>

### 4.3. Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 496 381,19 € (691 283,38 € en 2020).

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2021, le service a accordé des demandes d'abandon de créance pour un montant de 17 603 €.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	18 137	<b>19 051</b>
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2,0	<b>2,0</b>
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	99,57	<b>99,52</b>
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	98,25	<b>97,81</b>
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	100	<b>108</b>
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	78,51	<b>79,26</b>
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,24	<b>1,10</b>
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,11	<b>0,99</b>
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,43	<b>0,46</b>
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	69	<b>70</b>
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,44	<b>1,20</b>
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	<b>100</b>
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	23	<b>22</b>
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	4,40	<b>3,93</b>
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	nc	<b>nc</b>